

Décision modificative n°2 relative à la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant sur le site de la chambre de niveau départemental Seine Saint Denis pour le service des formalités-développement économique.

Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat Ile-de-France ;

Vu le code de l'artisanat modifié,

Vu le décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des chambres de métiers et de l'artisanat régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre -Val de Loire, Corse, Grand-Est, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Normandie et Occitanie, Pyrénées -Méditerranée,

Vu la délibération portant élection de Monsieur Francis BUSSIÈRE en qualité de président lors de l'assemblée constitutive qui s'est tenue le 15 novembre 2021,

Vu la délibération portant élection de Monsieur Vincent DIOT en qualité de trésorier lors de l'assemblée constitutive qui s'est tenue le 15 novembre 2021,

Vu l'agrément du trésorier de l'établissement assurant les fonctions de comptable ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2021 portant institution d'une régie de recettes auprès de la chambre de métiers et de l'artisanat Ile-de-France ;

Vu la décision du 22 novembre 2021 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant sur le site de la chambre de niveau départemental Seine Saint Denis pour le service des formalités-développement économique modifiée par la décision du 11 janvier 2022,

Vu l'article 25-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat attribuant une prime forfaitaire mensuelle pour les opérations d'encaissement et de décaissement ;

Considérant que Madame Gorica DJORIC a quitté ses fonctions,

Décide,

Article 1 :

Les articles 1,2,4,5,7 et 9 de la décision susvisée sont modifiés comme suit :

A compter du 19 juin 2025, Madame Sarah KHERABET, conseiller en formalités est nommée régisseur en lieu et place de Madame Gorica DJORIC, assistante administrative.

Article 2 :

Le reste est sans changement.

Article 3 :

La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée sur le site internet de la CMA IDF.

Fait à Paris, le 16 juin 2025.

Le président,
Francis Bussière

Le trésorier,
Vincent Diot

Le régisseur titulaire,
Sarah Kherabet

Signature précédée de la mention
« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation
Sarah



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ÎLE-DE-FRANCE

72-74, rue de Reuilly • 75015 Paris Cedex 12 • +33 1 80 48 26 00 • contact@cma-idf.fr • www.cma-idf.fr

Siret : 130 027 972 00012 • N° Organisme de formation : 11756120375 Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020